

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Service : SERVICE URBANISME	Objet : ARRETE PORTANT SUR LA MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COM- MUNE DU PUY EN VELAY (MISE A JOUR N°7)
-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire de la Ville du Puy-en-Velay,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 153-18,

VU la délibération du conseil municipal en date du 15 octobre 2019 approuvant la révision du plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté du maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 16 avril 2020 (mise à jour n°1),

VU l'arrêté du maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 03 septembre 2021 (mise à jour n°2),

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2021 approuvant la modification du plan local d'urbanisme (modification n°1),

VU la délibération du conseil municipal en date du 3 mars 2023 approuvant la modification du plan local d'urbanisme (modification n°2),

VU l'arrêté du maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 22 janvier 2024 (mise à jour n°3),

VU l'arrêté du maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 22 janvier 2024 (mise à jour n°4),

VU l'arrêté du maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 22 janvier 2024 (mise à jour n°5),

VU l'arrêté du maire portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme en date du 22 janvier 2024 (mise à jour n°6),

VU la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2024 approuvant la révision allégée N°1 du Plan local d'urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2024 approuvant la modification du plan local d'urbanisme (modification simplifiée n°3),

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2024 actualisant le champ d'application du droit de préemption urbain,

VU le plan ci-annexé,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le plan local d'urbanisme de la commune du Puy-en-Velay est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le contenu des annexes a été modifié pour prendre en compte :

- le nouveau périmètre du droit de préemption urbain (DPU)

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie du Puy-en-Velay et à la Préfecture de Haute-Loire.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera adressé à la Préfecture de Haute-Loire.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Fait au Puy-en-Velay, le 7 JAN. 2025

Le Maire du Puy-en-Velay,

Michel CHAPUIS



PREFECTURE DE HAUTE-LOIRE
COURRIER
09 JAN. 2025

PRÉFECTURE DE HAUTE-LOIRE
COURRIER
10 JAN. 2025



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 septembre 2024

Délibération n° 8

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
vendredi 27 septembre 2024

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
03/10/2024

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur François CHATAING, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARDSEN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21H30

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : Droit de préemption urbain : mise à jour des périmètres

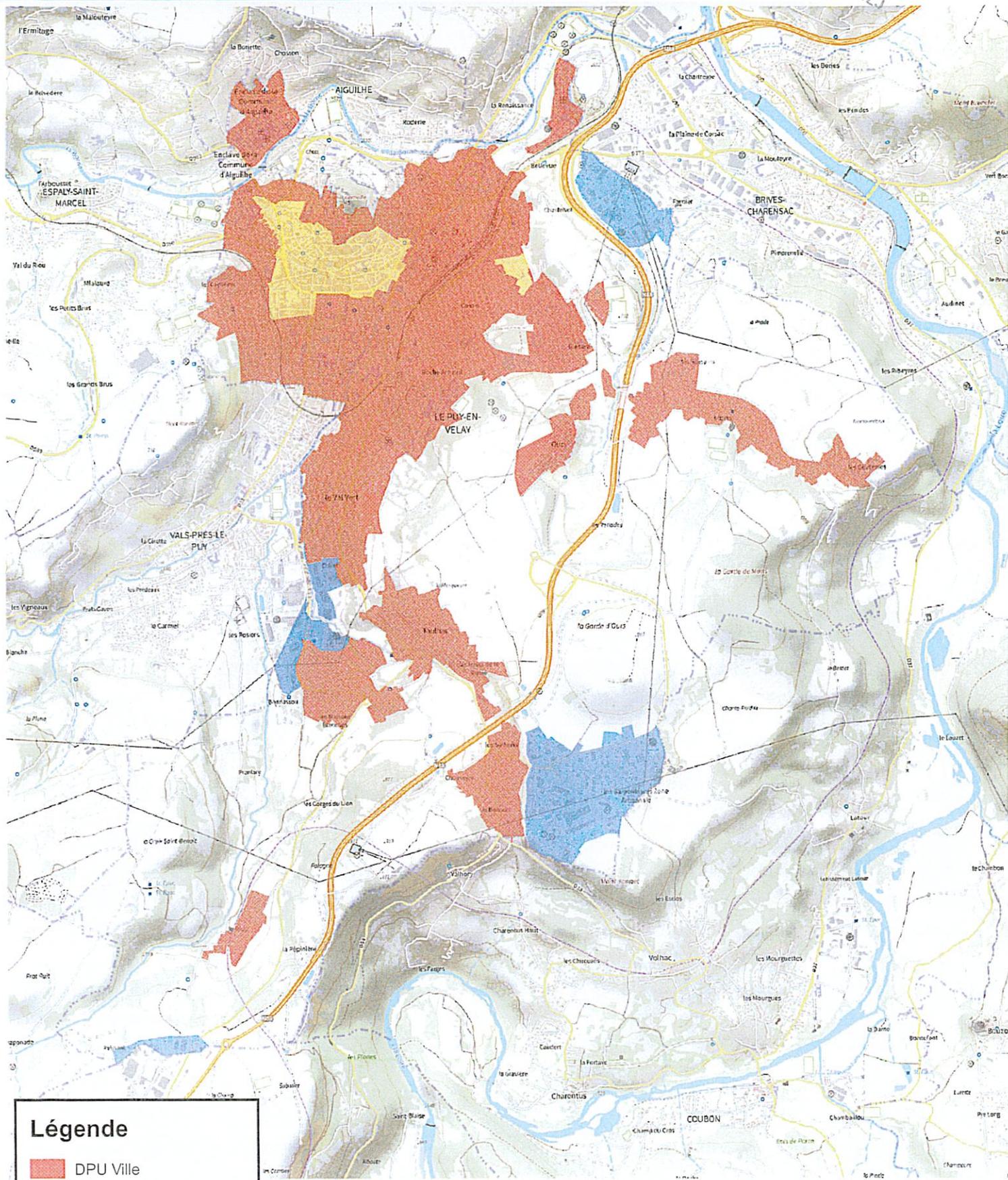
Rapporteur : Ginette VINCENT

La ville du Puy-en-Velay a instauré un droit de préemption urbain depuis le 1^{er} juin 1987 sur l'ensemble des zones constructibles de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Périmètre du Droit de Préemption Urbaine sur la commune du Puy-en-Velay

Envoyé en préfecture le 02/10/2024
Reçu en préfecture le 02/10/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20241004-DEL_2024_0145-DE

PREFECTURE DE HAUTE LOIRE
COMMUNE DE VALS-LES-BAINS
09 JAN 2025



Légende

- DPU Ville
- DPU SPL
- DPU CA du Puy

CA du Puy-en-Velay
Service Aménagement - Habitat et Urbanisme
Carte réalisée le 03 sept. 2024

